

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

MAIRIE

VILLAUDRIC
31620

☎ 05 61 82 44 13

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

SÉANCE DU LUNDI 20 JUILLET 2026

date de convocation : 15/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 20 juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 15/07/2026, sous la présidence de Monsieur LE CHEVILLER Nicolas, Maire.

Présents : BOUTELEUX Marie, BRAYAT Loïc, JOUFFREAU Maxime, LARROQUE Leslie, LE CHEVILLER Nicolas, MARROT Christelle, MAZERIES Jean-Julien, PARISE Denis RECHATIN Mathis, ROUANET Benjamin, SALVY Gérard, SENTUC Elodie, SUSIGAN Cédric, TRILLA Karine, VASSAL Jean-Paul

Absents excusés : ANTONUCCI Alexia, D'ARGOUBET Sabine, GERMA-LEBEL Cécilia, RENARD Lauriane,

D'ARGOUBET Sabine donne procuration à TRILLA Karine
GERMA-LEBEL Cécilia donne procuration à BOUTELEUX Marie
RENARD Lauriane donne procuration à SALVY Gérard

2026-07-59 Adhésion à la charte régionale « Engagé pour le végétal »

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la charte régionale proposée par FREDON Occitanie :

- L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.

- Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.

- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine ; santé du végétal assurant sa pérennité ; accueil de la biodiversité ; perméabilité des sols ; rafraichissement urbain ; insertion paysagère...

- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.

Le maire propose de s'engager en faveur du végétal, d'adopter le cahier des charges et de solliciter l'adhésion de la collectivité à la charte régionale pour le niveau 1

Après avoir écouté les explications de Monsieur le maire, le Conseil Municipal à **18 voix POUR – 0 voix CONTRE - 0 abstention**

- **Décide de s'engager** en faveur du végétal, **d'adopter** le cahier des charges et de solliciter l'adhésion de la collectivité à la charte régionale pour le **niveau 1**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas LE CHEVILLER

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de suffrages exprimés	18
Pour	18 (3 votes par procuration)
Contre	0
Abstention	0

